

RAPPORT ANNUEL AIS

2015



VERENIGING VAN SECTORALE INSTELLINGEN
ASSOCIATION D'INSTITUTIONS SECTORIELLES

Table des matières

PREAMBULE DU PRESIDENT	4
1. PRESENTATION DE L' AIS	5
1.1. Membres	5
1.2. Conseil d'administration	9
1.3. Gestion journalière.....	9
2. FONCTIONNEMENT	10
2.1. Administration.....	10
2.1.1. Préparation de l'affiliation de nouveaux membres.....	10
2.1.2. Fonctionnement quotidien.....	10
2.1.3. Frais de fonctionnement	12
2.2. Production 2015	13
2.2.1. Aperçu des flux de données.	13
2.2.2. Nombre total de téléchargements en 2015 selon la source	15
2.2.3. Répartition des records transmis selon la source des données en 2015	15
2.2.4. Nombre total de téléchargements selon la source au cours de 5 dernières années....	16
2.2.5. Répartition du nombre de téléchargements en 2015 selon l'institution sectorielle	16
2.3. Application SIVA	18
2.4. Sécurité.....	19
2.4.1. Conseiller externe en sécurité.....	19
2.4.2. Aperçu relatif à la sécurité en 2015.....	19
2.5. Réunions.....	20
2.5.1. Concertation relative au fonctionnement.....	20
2.5.2. Suivi et renouvellement	21
3. PROJETS	22
3.1. Chômage complet	22
3.2. Interruption de carrière/crédit temps.....	22
3.3. Journalistes professionnels	22
3.4. Elargissement DIMONA.....	22
3.5. Consultations cadastre des pensions	22
3.6. Incapacité de travail de longue durée	23
3.7. Flux DRS	23

3.8.	Modernisation du Registre national et du Registre Bis.....	23
3.9.	e-Deduction	23
4.	ANNEXES.....	25
4.1.	Liste des membres.....	25
4.2.	Liste des conseillers en sécurité des membres de l'AIS	30
4.3.	Détails des téléchargements en 2015	32
4.4.	Clés des téléchargements au cours des 3 dernières années.....	33

PREAMBULE DU PRESIDENT

Le 1^{er} juin 2015, lorsque Mme Diane Dewinter a quitté la présidence, j'ai eu le plaisir d'être nommé Président du Conseil d'administration de notre association. Je profite de ce premier préambule du Président pour une nouvelle fois la remercier pour son enthousiasme, sa gentillesse et son professionnalisme.

Bien que la dénomination actuelle VSI-AIS date de 2004, l'association existe déjà depuis plus de 20 ans et lorsque je regarde le chemin parcouru, nous pouvons être fiers du travail déjà accompli.

La force d'une association se mesure à la qualité de son équipe et au professionnalisme avec lequel elle mène ses actions.

Notre association possède une équipe compétente et motivée. Nous avons récemment eu le plaisir de la renforcer d'un atout précieux en la personne de Aurora Van Hamme qui collabore parfaitement avec notre capitaine Jean Claude Brouillard qui suit l'évolution depuis des années avec la même motivation, le même dévouement et une remarquable gentillesse. Je ne serais pas complet si je ne mentionnais pas le fait que j'ai en outre eu la plaisir de connaître un conseil d'administration composé de personnes qui ont une vision réelle de ce que représente notre association et qui s'engagent pour lui donner les moyens nécessaires.

Notre monde en constante évolution se trouve au début d'une profonde évolution qui touchera tous les niveaux. Nous restons attentifs et ouverts afin d'offrir en permanence un service ciblé et de qualité à l'ensemble de nos membres. Outre les flux de données que nous transmettons à nos membres, nous organisons aussi dans ce cadre différents groupes de travail au sein duquel cette évolution fait l'objet d'une réflexion et d'une communication, et si nécessaire, à la demande des membres, nous les informons également ou les aidons pour des dossiers intersectoriels. Je pense par exemple aux nouvelles réglementations en matière de plan de pension sectoriel que nous connaissons depuis fin de cette année.

Je suis persuadé que notre équipe mettra tout en œuvre pour maintenir la qualité de son travail en 2016.

Serge Symens

Président

1. PRESENTATION DE L' AIS

L'Association d'Institutions sectorielles (AIS) a pour objectif de réunir les Fonds de Sécurité d'Existence (FSE selon la loi du 07.01.1958) en tant qu'institution de gestion au sein du réseau de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Entre-temps, les statuts ont été élargis de sorte que les Fonds de Sécurité d'Existence, mais aussi les organisations paritaires ou les organisations désignées par les partenaires sociaux représentatifs (institutions sectorielles), actives sur un plan sectoriel, telles que les fonds de pension sectoriels (chimie, notariat, non-marchand ...) font partie de l'AIS.¹

L'AIS organise un réseau secondaire afin d'assurer le flux des données sociales disponibles sur le réseau primaire de la BCSS. En tant qu'institution de gestion, l'AIS est donc l'interlocuteur entre les Fonds de Sécurité d'Existence et les Institutions de Sécurité sociale qui sont également affiliées au réseau primaire de la BCSS (ONSS, ONEm, ONVa, INASTI, ONAFTS, IC, ...).

1.1. Membres

Ci-après, un aperçu alphabétique des 59 fonds affiliés à l'AIS en 2015 (Voir *Annexe 4.1* pour davantage de détails) :

FONDS SPECIAL DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DES JOURNAUX CP 130	FONDS SOCIAL PARTICULIER ET DE FORMATION SYNDICALE POUR LE PERSONNEL DES COMPAGNIES AERIENNES AUTRES QUE LA SABENA CP 315.02	FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES DE COURTAGE ET AGENCES D'ASSURANCE CP 307
EDUCAM	fbz-fse constructiv FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DES OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION CP 124	Fe.BI asbl ASSOCIATION DES FONDS SOCIAUX DU SECTEUR NON- MARCHAND FEDERAUX ET BICOMMUNAUTAIRES CP 330, CP 319, PC 329.03
FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE - METAUX PRECIEUX CP 149.03	FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DU GARDIENNAGE CP 317	FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DES FABRICATIONS METALLIQUES CP 111

¹ Les statuts entiers et actuels peuvent être consultés sur notre site web :
http://www.vsi-ais.be/wp-content/uploads/2012/06/AIS_statuts-2013_V3-0_bil.pdf

<p>FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LES ENTREPRISES DE LA COMMISSION PARITAIRE POUR LES MOYENNES ENTREPRISES D'ALIMENTATION</p> <p>CP 202.01</p>	<p>FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DU NOTARIAT</p> <p>CP 216</p>	<p>FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON</p> <p>CP 136</p>
<p>FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LE SECTEUR DES ELECTRICIENS</p> <p>CP 149.01</p>	<p>FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DE L'AMEUBLEMENT ET DE L'INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DU BOIS</p> <p>CP 126</p>	<p>FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DE LA COIFFURE ET DES SOINS DE BEAUTE</p> <p>CP 314</p>
<p>FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LE REGIME SECTORIEL DE PENSION DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE</p> <p>CP 116</p>	<p>FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LE REGIME SECTORIEL DE PENSION DES EMPLOYES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE</p> <p>CP 207</p>	<p>FVB-FFC constructiv FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CONSTRUCTION</p> <p>CP 124</p>
<p>FONDS COMMUN POUR L'ENTRETIEN DU TEXTILE</p> <p>CP 110</p>	<p>FONDS COMMUN POUR VETEMENTS SUR MESURE ET COUTURE DAMES</p> <p>CP 107</p>	<p>KOMPENSATIEFONDS VOOR DE ARBEIDERS UIT DE BRANDSTOFFENHANDEL VAN OOST-VLAANDEREN</p> <p>CP 127.02</p>
<p>NAV-B-CNAC Constructiv, COMITE NATIONAL D'ACTION POUR LA SECURITE ET L'HYGIENE DANS LA CONSTRUCTION</p> <p>CP 124</p>	<p>SEFOCAM vzw</p> <p>CP 112, CP 149.04 CP 149.02 CP 142.01, CP 149.03</p>	<p>FONDS SOCIAL 201</p> <p>CP 201</p>
<p>FONDS SOCIAL DE L'INDUSTRIE DU BETON</p> <p>CP 106.02</p>	<p>FONDS SOCIAL DU C.P.A.E.</p> <p>CP 200</p>	<p>FONDS SOCIAL DE LA COMMISSION PARITAIRE POUR LES EMPLOYES DU COMMERCE INTERNATIONAL DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE</p> <p>CP 226</p>
<p>FONDS SOCIAL DE LA TECHNIQUE DENTAIRE</p> <p>CP 330</p>	<p>FONDS SOCIAL POUR LES TITRES SERVICES</p> <p>CP 322.01</p>	<p>FONDS SOCIAL POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DE CINEMA</p> <p>CP 303.03</p>

<p>FONDS SOCIAL DES CARRIERES DE GRAVIER ET DE SABLE</p> <p>CP 102.06</p>	<p>FONDS SOCIAL POUR LE COMMERCE DU METAL</p> <p>CP 149.04</p>	<p>FONDS SOCIAL POUR L'IMPLANTATION ET L'ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS</p> <p>CP 145.04</p>
<p>FONDS SOCIAL POUR LES ENTREPRISES DE CHIFFON</p> <p>CP 142.02</p>	<p>FONDS SOCIAL POUR LES ENTREPRISES DE COMMERCE DE COMBUSTIBLE</p> <p>CP 127</p>	<p>FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE DEMENAGEMENT, GARDE-MEUBLES ET LEURS ACTIVITES CONNEXES</p> <p>CP 140.05</p>
<p>FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES POUR LA RECUPERATION DE PRODUITS DIVERS</p> <p>CP 142.04</p>	<p>FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES POUR LA RECUPERATION DES METAUX</p> <p>CP 142.01</p>	<p>SOCIAAL FONDS VOOR DE PODIUMKUNSTEN VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP</p> <p>CP 304</p>
<p>FONDS SOCIAL POUR LA RECUPERATION DE PAPIER</p> <p>CP 142.03</p>	<p>FONDS SOCIAL POUR LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION</p> <p>CP 121</p>	<p>FONDS SOCIAL POUR LES INTERIMAIRES</p> <p>CP 322</p>
<p>FONDS SOCIAL DU SECTEUR IMMOBILIER</p> <p>CP 323</p>	<p>FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE GARAGE</p> <p>CP 112</p>	<p>FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE CARROSSERIE</p> <p>CP 149.02</p>
<p>FONDS SOCIAL POUR LES OUVRIERS D'ENTREPRISES DES SERVICES PUBLICS D'AUTOBUS ET D'AUTOCARS</p> <p>CP 140.01</p>	<p>FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE TAXI</p> <p>CP 140.02</p>	<p>FONDS SOCIAL TRANSPORT ET LOGISTIQUE</p> <p>CP 140.03</p>
<p>FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DE L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DE LA CONFECTION</p> <p>CP 190, CP 215</p>	<p>VLAAMS FONDS VOOR BESTAANSEKERHEID VOOR DE ONDERNEMINGEN VOOR BESCHUTTE TEWERKSTELLING</p> <p>CP 327.01</p>	<p>FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE POUR LES INSTITUTIONS SUBSIDIEES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE</p> <p>CP 152</p>

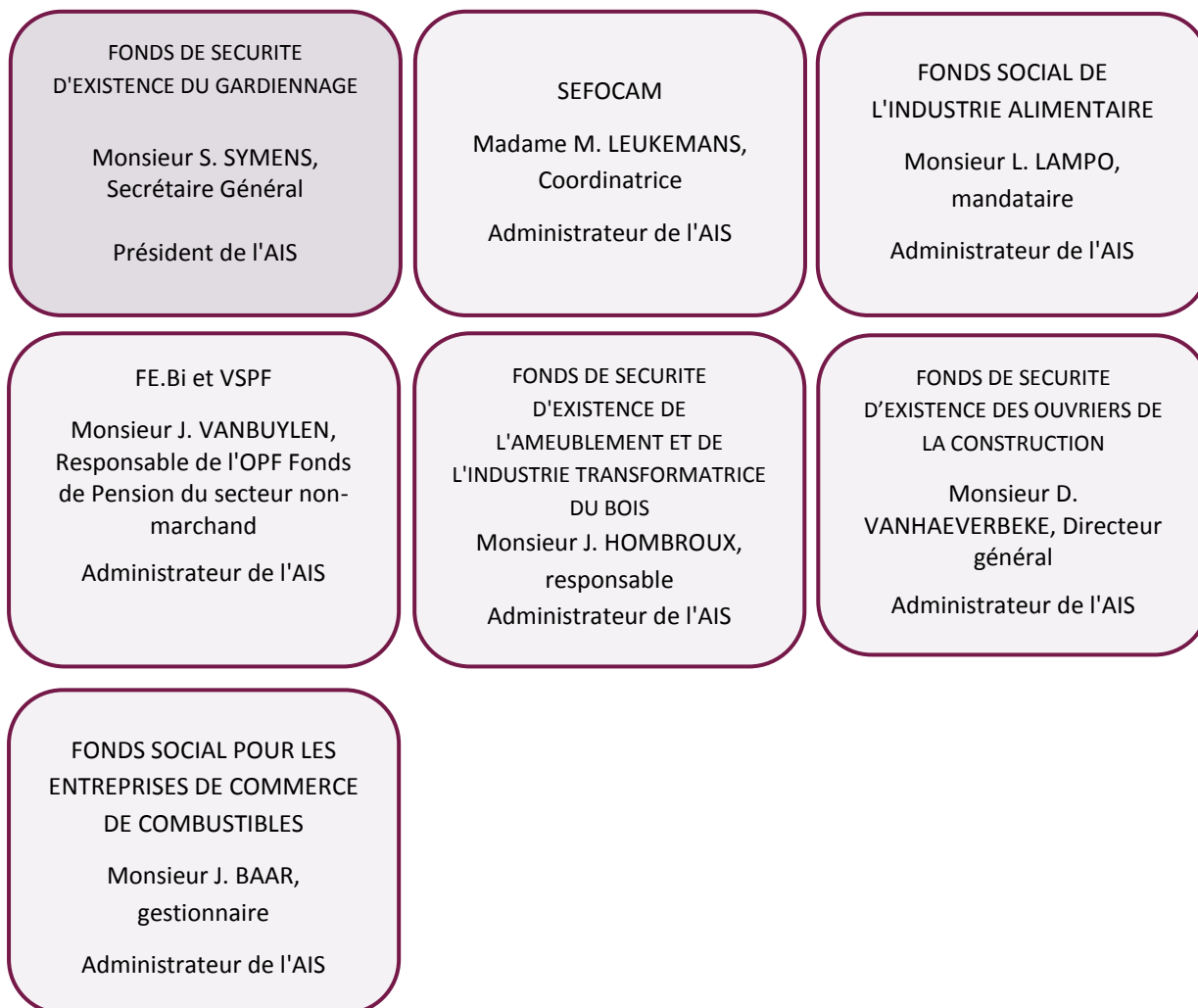
<p>VSPF, vzw, VLAAMSE SOCIAL-PROFITFONDSEN</p> <p>CP 318.02, CP 319.01, CP 327, CP 329, PC 331</p>	<p>FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE HORECA ET ENTREPRISES ASSIMILEES</p> <p>CP 302</p>	<p>FONDS SOCIAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE</p> <p>CP 118, CP 220</p>
<p>FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DE LA BOULANGERIE, PATISSERIE ET SALONS DE CONSOMMATION ANNEXES</p> <p>CP 118.03</p>	<p>FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DE LA PECHE MARITIME</p> <p>CP 143</p>	<p>FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE POUR LES POMPES FUNEBRES</p> <p>CP 320</p>
<p>FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DE COMMERCE ALIMENTAIRE</p> <p>CP 119</p>	<p>FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE POUR LES ENTREPRISES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES</p> <p>CP 132</p>	

L'AIS connaît deux types de membres :

- 1) **des membres effectifs** : organisations comptant plus de 1.000 travailleurs et utilisant les flux de données du réseau de la sécurité sociale livrés via la BCSS.
- 2) **des membres non effectifs** : organisations comptant moins de 1.000 travailleurs ou des organisations utilisant uniquement les données du répertoire employeurs de l'ONSS. Les organisations paritaires qui souhaitent s'affilier pour rester informées des évolutions au sein de la sécurité sociale peuvent également le faire en tant que membres non effectifs.

1.2. Conseil d'administration

Fin mai, Diane De Winter a quitté la présidence de l'AIS et sa fonction de directrice du Fonds social des Entreprises de Déménagement, garde-meubles et leurs activités connexes. Serge Symens lui a succédé le 1^{er} juin comme nouveau Président de l'AIS.



1.3. Gestion journalière



2. FONCTIONNEMENT

2.1. Administration

2.1.1. Préparation de l'affiliation de nouveaux membres

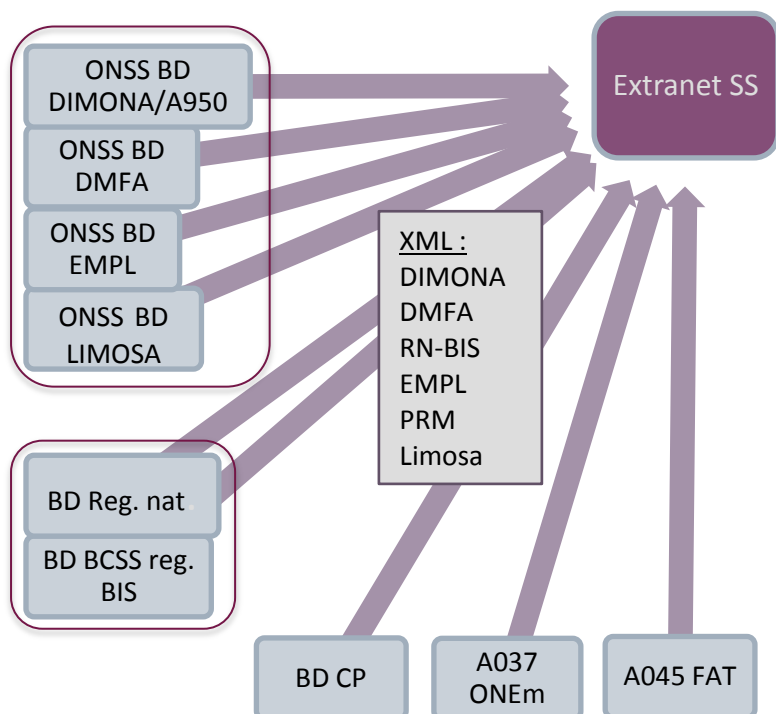
La préparation d'une affiliation est réalisée par l'AIS, il s'agit entre autres de la préparation des demandes d'autorisation auprès du Comité sectoriel de la BCSS qui doit autoriser la réception des données du réseau. Des accords sont par ailleurs conclus avec l'ONSS-BCSS relatifs au démarrage d'un flux de données. Un accompagnement de la part du conseiller en sécurité est en outre prévu et les techniciens qui assurent le traitement des données sont informés des structures, lay-out et contenu des flux. Des accords financiers sont également conclus en ce qui concerne le paiement de la prime d'adhésion et la répartition d'éventuels frais supplémentaires pour l'AIS sur base d'une clé de répartition.

2.1.2. Fonctionnement quotidien

Données traitées

Les téléchargements des données et le traitement du réseau sont suivis journallement par le biais du traitement de ces données au fbz-fse Constructiv. Les différents flux de données sont expliqués dans le *chapitre 2.2.1. Aperçu des flux de données.*

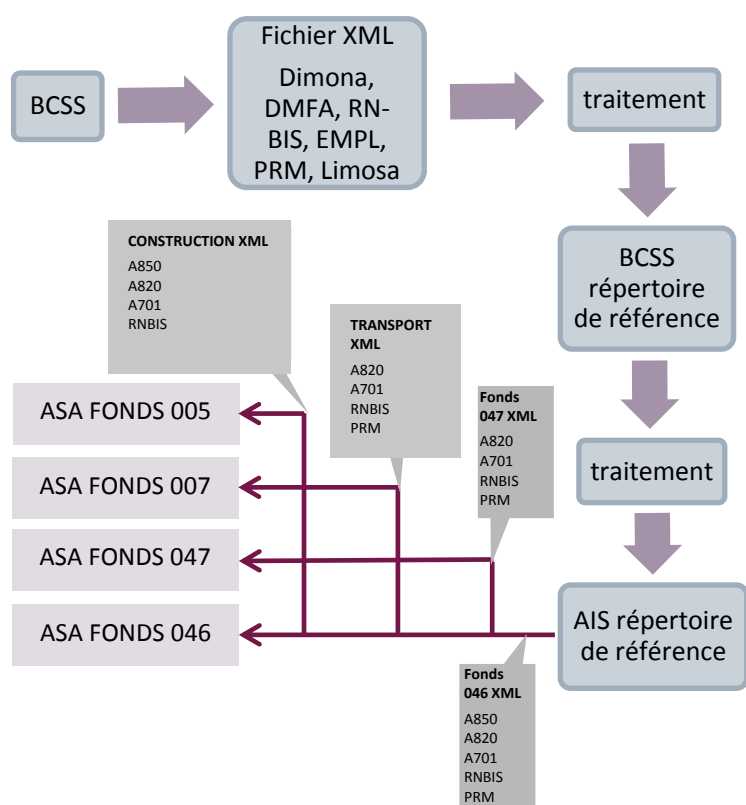
Le traitement de données se fait comme suit :



Les données provenant des différentes sources du réseau de la Sécurité sociale sont transmises quotidiennement par le biais de fichiers XML à l'extranet de la Sécurité sociale, un réseau sécurisé de communication entre les institutions de Sécurité sociale.

Par le biais de cet extranet, les données sont diffusées vers la Banque Carrefour de la Sécurité sociale qui assure la poursuite de la dispersion de ces fichiers XML.

Seules les données de référence sont sauvegardées dans la banque de données de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale et donc pas d'informations relatives au contenu.



L'on détermine par le biais du répertoire de référence de la BCSS quelle institution au sein du réseau de la BCSS reçoit et a besoin de quelle information (sur base d'autorisations).

Les données parviennent ainsi à l'AIS qui redistribue ces fichiers XML à ses membres au moyen également d'un répertoire de référence. L'on veille ainsi à ce que les membres de l'AIS reçoivent les fichiers XML dont ils ont besoin.

En cas de constat de problèmes ou d'erreurs dans ce traitement, les membres sont informés le plus rapidement possible et ces problèmes sont résolus le plus rapidement possible par le biais des contacts de l'AIS au sein du réseau. En cas d'interruptions annoncées du réseau, les membres sont également avertis. Et naturellement, les membres peuvent s'adresser à l'AIS s'ils ont des questions (quant au contenu des flux, sur l'Extranet SFTP, sur les XSD, ..).

Suivi

Les contacts avec l'ONSS et la BCSS sont maintenus par l'AIS et le cas échéant, de nouvelles demandes d'autorisation sont établies et soumises au Comité sectoriel de la BCSS (afin de recevoir des données du réseau).

En outre, le suivi de la création d'utilisateurs de l'application SIVA au sein du user management de la Sécurité sociale (voir *chapitre 2.3. SIVA*) est assuré.

Une assistance est fournie aux membres de l'AIS lors de l'interprétation des données disponibles dans le réseau de la Sécurité sociale, tant avant que pendant et après l'affiliation et le démarrage des flux de données.

Administration

L'administration est fournie par le coordinateur et la collaboratrice de l'AIS en concertation avec le Conseil d'Administration. Il s'agit de l'organisation et de la préparation de l'Assemblée générale des Membres, des réunions du Conseil d'Administration et des Groupes de travail techniques mais aussi du suivi de la législation relative aux asbl, de la modification le cas échéant des statuts, etc..

Dans la pratique, Constructiv contribue également au fonctionnement administratif pour la comptabilité, les aspects légaux, les traductions, les envois et autres supports administratifs.

Renouvellement

Par ailleurs, l'AIS assiste aussi à différents groupes de travail au sein du réseau de la BCSS afin d'y représenter ses membres. Ces groupes de travail portent entre autres sur la DMFA, A701, la DIMONA, la LIMOSA, les relations informatiques, ...

Le cas échéant, des groupes de travail techniques sont également organisés pour les membres.

Nous renvoyons au **chapitre 2.5 Réunions** pour un aperçu complet des réunions organisées ou auxquelles part a été prise en 2015.

2.1.3. Frais de fonctionnement

Pour un aperçu détaillé des recettes et dépenses en 2015, voir **l'annexe 4.4. Compte de résultat et bilan 2015**.

Prime d'adhésion et cotisation annuelle

Une organisation souhaitant adhérer à l'AIS doit s'acquitter d'une **prime d'adhésion unique** afin de compenser les frais d'instauration initiaux. Cette prime d'adhésion est calculée en fonction de la taille du secteur :

<u>Nombre de travailleurs</u>	<u>Prime d'adhésion</u>
Moins de 1.000	€ 0,00
1.000 à 5.000	€ 5.000
5.000 à 20.000	€ 7.000
Plus de 20.000	€ 8.500

Les membres paient par la suite une **cotisation de base annuelle**. En 2015, celle-ci s'élevait à 1.729,62€. Ce montant sert à financer les frais administratifs (coordination, secrétariat, comptabilité, ...) de l'AIS.

Les frais et développements supplémentaires sont facturés sur base des téléchargements de l'année précédente (selon une clé de répartition).

L'AIS a développé pour ses membres une **application (SIVA)** hébergée sur le site portail de la Sécurité sociale (voir **chapitre 2.3. SIVA**). Cette application a été financée par un crédit que nous avons remboursé sur 5 ans. Ce remboursement a aussi été refacturé aux membres affiliés sur une période de 5 ans proportionnellement à la part de chacun dans le nombre total de records circulant ; il s'agit d'une répartition des coûts qui est fixée dans les statuts. Cette clé de répartition est approuvée annuellement lors de l'Assemblée générale des Membres.

Lors de l'affiliation, nous demandons à chaque nouveau membre utilisant l'application de contribuer également aux frais de développement d'origine de cette application. Ces frais sont également facturés sur base du flux du nombre de records de la première année.

Nous utilisons également cette clé de répartition pour les frais supplémentaires au sein de cette application et la gestion de l'association (administration) si le budget annuel estimé est dépassé.

Dépenses

En 2015, les principales dépenses concernaient les **coûts généraux d'administration** pour l'AIS et les coûts pour le conseiller externe en sécurité. En ce qui concerne le **conseiller externe en sécurité** (voir **chapitre 2.4. Sécurité** pour plus de détails), il est prévu que ce coût diminue en principe dans les années à venir.

Il y a par ailleurs de plus petits montants tels que les frais de traitement et d'expédition, de téléphone et de fax, de documentation et d'abonnement, de cotisations à des associations professionnelles, de frais de publications légales, du coût du réviseur et des frais bancaires.

2.2. Production 2015

Nous expliquons brièvement dans ce chapitre quels flux de données étaient disponibles en 2015 pour les membres ; certains graphiques reflètent clairement le nombre de téléchargements qu'il y a eu au cours de l'année écoulée.² Voir **annexe 4.3. Détails des téléchargements 2015** pour un aperçu détaillé du nombre de téléchargements.

2.2.1. Aperçu des flux de données.

Avant de passer aux tableaux et aux graphiques relatifs au nombre de téléchargements, nous dressons d'abord un bref aperçu des différents flux de données qui sont téléchargés.

La **Déclaration Multifonctionnelle (DMFA)** est la déclaration trimestrielle que doit faire l'employeur (ou le secrétariat social) à l'ONSS des données relatives au salaire et au temps de travail de ses travailleurs.³

Dans ces déclarations trimestrielles, l'on retrouve des données relatives au nombre de prestations (heures/jours), aux jours assimilés, et aux salaires.

L'ONSS est la source authentique de la déclaration DMFA.

Les données issues du **Registre National et du registre Bis (RNBIS)** englobent les données légales des travailleurs d'un secteur spécifique. Le Registre Bis de la BCSS contient les détails des travailleurs connus en Belgique, mais ayant une adresse à l'étranger ou une autre nationalité ou qui ne sont pas identifiables de façon définitive.

Les données relatives à la cohabitation légale ne sont pas transmises automatiquement avec les mutations mais sont demandées séparément.

Le Registre national ou le Registre Bis (par le biais de la BCSS) est la source authentique de ces données.

² En raison de la confusion concernant les données relatives aux consultations online en 2015, ces données n'ont provisoirement pas été utilisées dans nos chiffres. Et ce, pour éviter une 'pollution' des données. Dans un prochain rapport annuel, quand il y aura plus de précision sur ces chiffres, nous les reprendrons de nouveau.

³ Pour davantage de renseignements concernant la déclaration DMFA, nous vous renvoyons au site de la Sécurité sociale.
https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/dmfa/index.htm

La **Déclaration Immédiate (DIMONA)** est la « **D**éclaration **IM**immédiate – **ON**middellijke **A**angifte » auprès de l'ONSS ou de l'ONSSAPPL de l'entrée en service ou de la sortie des travailleurs.⁴

Lorsqu'un nouveau travailleur entre en service ou sort, l'employeur (ou son secrétariat social) est tenu de faire immédiatement cette déclaration électronique.

La mention du numéro de la Commission paritaire n'est toutefois actuellement obligatoire que pour 6 secteurs (la Construction, l'Intérim, l'Horticulture, l'Agriculture, l'Horeca et le Transport). La déclaration DIMONA ne peut dès lors être utilisée que pour ces 6 secteurs.

L'ONSS est la source authentique de ces données.

Le **Répertoire Employeurs** traite les données des employeurs du répertoire de l'ONSS, complétées du numéro d'entreprise unique de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Il s'agit d'un répertoire ouvert, qui n'est pas soumis à loi sur la privacy.⁵

L'ONSS est la source authentique de ces données.

Les données du **PRM** sont la date de la pension légale/effective telle qu'elle figure dans le cadastre des pensions.⁶

L'Office national des Pensions (ONP) est la source authentique de ces données.

Les données relatives au **Chômage temporaire** sont délivrées par les organismes de paiement (ONEm) et les données relatives aux **Accidents de travail** par le Fonds de Accidents de travail (bien sûr par le biais de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale). Les deux flux de données sont transmis tous les mois. L'on étudie actuellement davantage la qualité de ces flux.

Les données **LIMOSA** concernent la déclaration relative à l'occupation en Belgique par une entreprise, organisation étrangère ou par un indépendant étranger.⁷ Seuls les secteurs de la construction et de l'intérim sont déclarés dans la Limosa, les autres secteurs ne sont pas mentionnés distinctement.

Les **déclarations de chantier** (fichiers DUC) sont transmises pour le secteur de la construction. Les entrepreneurs utilisent l'application « Déclaration unique de chantier » afin de déclarer un ou plusieurs chantiers sur le territoire belge.⁸

L'ONSS est la source authentique de ces données.

Les données **registre du personnel** étaient auparavant conservées sur papier, mais actuellement (grâce à l'instauration de la déclaration DiMONA), elles sont disponibles sur le site portail de la Sécurité sociale. L' AIS met ces données à la disposition du secteur HORECA. L'ONSS est la source authentique de ces données.

⁴ Pour davantage de renseignements concernant la déclaration DIMONA, nous vous renvoyons au site de la Sécurité sociale.
https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/dimona_new/index.htm

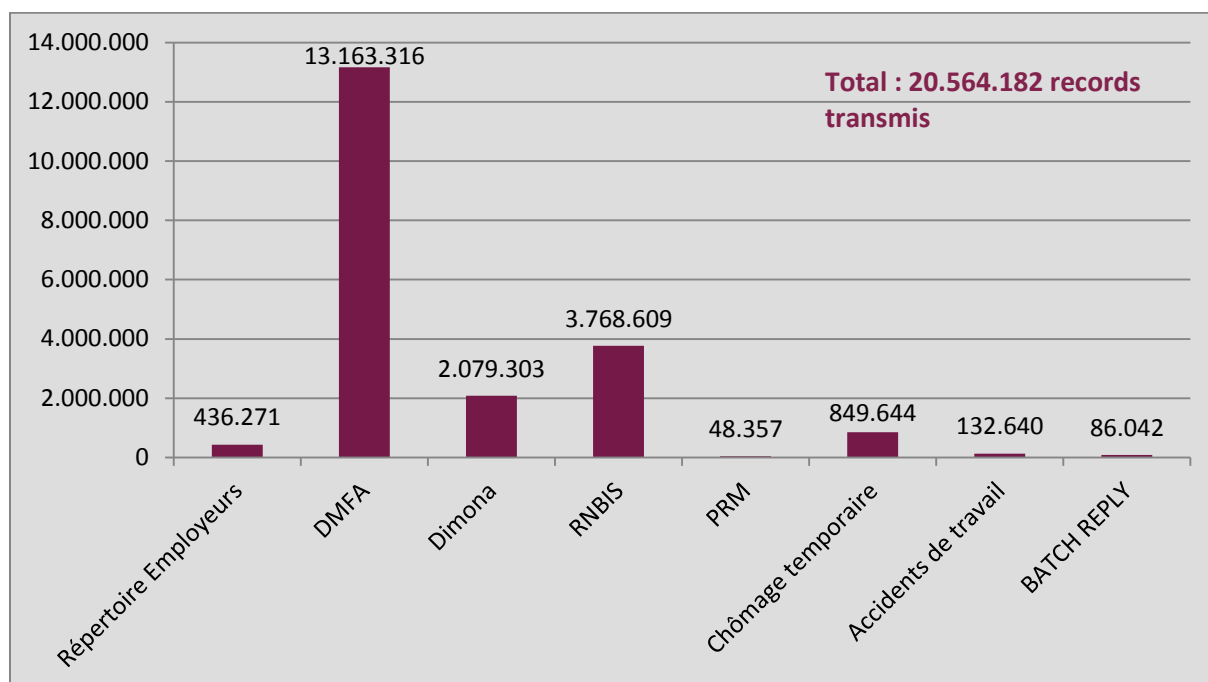
⁵ Pour davantage de renseignements concernant le répertoire Employeurs, nous vous renvoyons au site de la Sécurité sociale.
https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/empdir/index.htm

⁶ Pour davantage de renseignements concernant le Cadastre des Pensions, nous vous renvoyons au site de la Sécurité sociale.
https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/pkcp/index.htm

⁷ Pour davantage d'informations relatives à la Limosa, nous vous renvoyons au site web Limosa :
<http://www.limosa.be/>

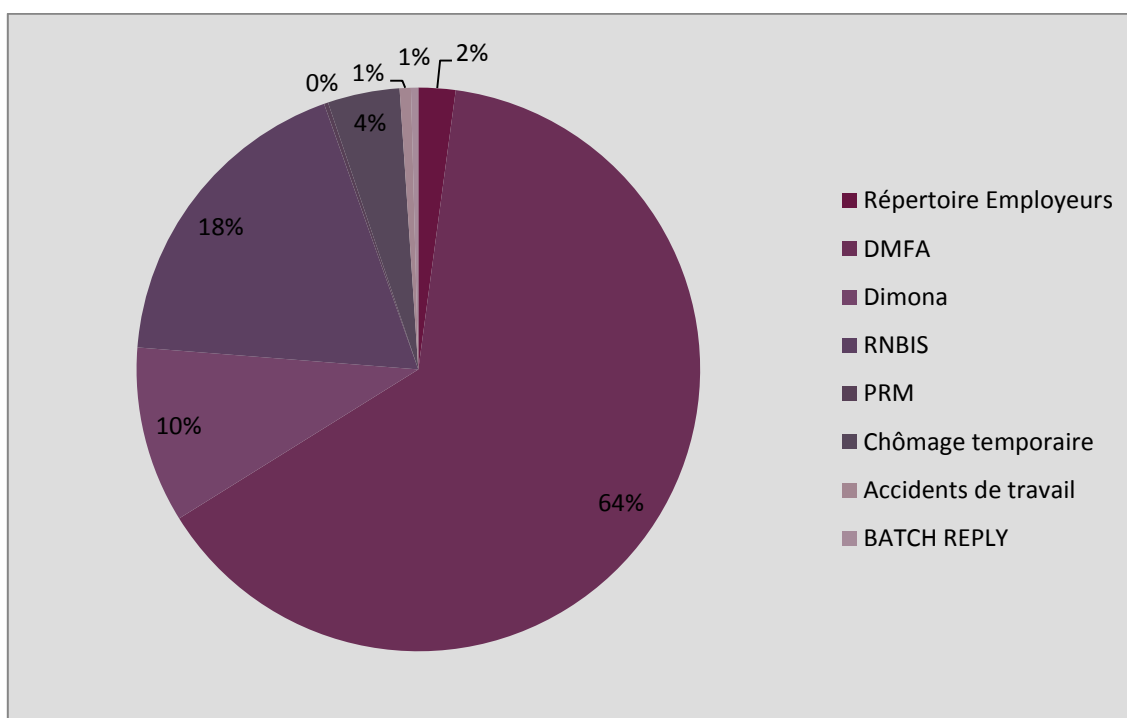
⁸ Pour davantage de renseignements concernant les déclarations de chantier, nous vous renvoyons au site de la Sécurité sociale.
https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/ddt/index.htm

2.2.2. Nombre total de téléchargements en 2015 selon la source



Les téléchargements « batch-reply » concernent des données légales qui sont demandées online pour une certaine population et qui ensuite sont communiquées en réponse via le flux de mutation de la BCSS.

2.2.3. Répartition des records transmis selon la source des données en 2015



2.2.4. Nombre total de téléchargements selon la source au cours de 5 dernières années.

Téléchargement de ...	2011	2012	2013	2014	2015
Mutations DMFA	8.078.699	9.820.608	9.233.699	10.183.031	13.163.316
Répertoire des employeurs	339.836	874.463	446.473	511.932	436.271
Mutations du registre national	6.682.572	6.141.651	4.869.992	4.553.477	3.768.609
Mutations DIMONA	438.102	456.486	457.138	477.896	546.611
A950 (Horeca)	-	-	2.016.489	1.445.014	1.532.692
Mutations PRM	23.433	27.949	166.855	36.408	48.357
Réponses aux demandes batch	1.892.225	2.111.228	34.800	203.788	86.042
Consultations online	82.792	107.500	108.887	111.209	*
Données C3.2A (Construction)	1.892.225	1.935.082	-	-	-
Chômage temporaire	-	226.612	991.643	873.407	849.644
Accidents du travail	-	-	69.315	110.396	132.640
Totaux	19.486.600	21.701.579	18.395.285	18.506.558	20.564.182

* En 2015, les consultations online n'ont pas été reprises en raison d'une confusion dans leur calcul. Si l'on obtient davantage de précision à ce sujet, nous pourrions de nouveau reprendre cette donnée dans notre rapport annuel l'an prochain.

Les variations au sein des téléchargements du répertoire des employeurs peuvent s'expliquer par de nouvelles affiliations, ce qui fait, qu'outre les mutations ordinaires, il y a un grand nombre de mutations dans le cadre de la nouvelle affiliation. Par ailleurs, en 2012, il y a eu un téléchargement complet ce qui a doublé le nombre de téléchargements par rapport aux années précédentes et aux dernières années.

2.2.5. Répartition du nombre de téléchargements en 2015 selon l'institution sectorielle

FONDS	N° de Fonds AIS	Nombre de téléchargements	% de téléchargements
Fonds de l'Habillement et de la Confection	0010	94.950	0,46%
Fonds de la Construction	0020	2.209.602	10,74%
Fonds de l'Alimentation	0030	504.327	2,45%
Fonds du Transport	0040	2.984.680	14,51%
Fonds du Nettoyage	0050	573.620	2,79%
Fonds des Intérimaires	0060	3.434.990	16,70%
Fonds Bois et Ameublement	0070	136.431	0,66%
Fonds des Electriciens	0080	295.454	1,44%
Fonds de l'Horeca	0090	3.378.679	16,43%
Fonds des Combustibles	0120	12.675	0,06%
Fonds des Autobus et Autocars	0140	338.556	1,65%
Fonds des Parcs et jardins	0150	103.867	0,51%
Fonds des Coiffeurs	0170	163.476	0,79%
Fonds des Taxis	0180	49.967	0,24%
Fonds des Boulangers	0190	103.030	0,50%

Fonds de l'Agriculture technique	0200	12.077	0,06%
Fonds de la Carrosserie	0230	33.467	0,16%
Fonds du Commerce du Métal	0240	134.755	0,66%
Fonds des Garages	0250	183.884	0,89%
Fonds du Sucre	0270	10.439	0,05%
Fond de la Technique dentaire	0280	7.822	0,04%
Fonds des Salles de cinéma	0290	12.860	0,06%
Fonds des Combustibles FL. Or.	0300	1.318	0,01%
Fonds des Services de gardiennage	0310	124.323	0,60%
Fonds Gravier et Sable	0320	525	0,00%
Fonds de la Gestion de bâtiments	0330	83.398	0,41%
Fonds de la Récupération de Métal	0340	12.331	0,06%
Fonds du béton	0360	28.975	0,14%
Fonds du Commerce alimentaire	0370	265.830	1,29%
Fonds de la pêche maritime	0380	2.291	0,01%
Fonds des Travaux de proximité	0390	960.932	4,67%
Fonds de Récupération de produits divers	0400	8.403	0,04%
Fonds des Compagnies aériennes <> Sabena	0410	0	0,00%
Fonds de l'entretien du textile	0420	39.041	0,19%
Fe.BI asbl	0430	1.569.295	7,63%
VSPF, asbl	0440	779.143	3,79%
Fonds du déménagement	0450	15.405	0,07%
Fonds CP 201	0460	720.106	3,50%
Fonds CP 202.01	0470	37.327	0,18%
Fonds de l'enseignement libre	0480	48.079	0,23%
Fonds des ouvriers de l'industrie de la Chimie LPC	0490	90.192	0,44%
Fonds des ouvriers de l'industrie de la Chimie	0490	262.292	1,28%
Fonds des employés de l'industrie de la Chimie LPC	0500	83.151	0,40%
Fonds du commerce international	0520	435.821	2,12%
Fonds du Notariat	0540	36.685	0,18%
Fonds des Chiffons	0550	6.548	0,03%
Fonds de la Récupération du papier	0560	2.555	0,01%
Fonds des Métaux précieux	0570	6.116	0,03%
Fonds Podiumkunsten Vlaamse gemeenschap	0610	32.284	0,16%
Fonds des Entreprises de pompes funèbres	0620	23.870	0,12%
Fonds beschutte Tewerkstelling	0640	108.338	0,53%
TOTAL du nombre de téléchargements pour l'AIS en 2015		20.564.182	100%

Le Fonds numéro 490 apparait deux fois dans la liste car un des deux flux est un flux spécifique dans le cadre de l'application de la Loi relative aux Pensions complémentaires (LPC).

La quote-part des fonds dans le pourcentage des téléchargements peut parfois varier (fortement) par rapport aux années précédentes en raison des reprises.

2.3. Application SIVA

L'application SIVA⁹ permet aux membres de consulter les données du réseau de la Sécurité sociale. Le service est mis à disposition par l'AIS ; les données peuvent être consultées¹⁰ tant online que semi-online. Sur la base de tables de référence, la BCSS autorise ou limite la consultation de données des employeurs et travailleurs affiliés.

Les fonctionnalités ci-après sont actuellement offertes en fonction des droits dont disposent les différents membres :

Consulter et gérer des tables de référence

- Consultation de la table code catégorie avec un lien entre le Fonds, la catégorie employeur et le code travailleur
- Consultation et modification de la table travailleur avec un lien entre le fonds avec les employeurs et leurs travailleurs :
 - Consulter et modifier
 - Ajouter, modifier ou supprimer un travailleur actif
 - Ajouter, modifier ou supprimer un travailleur non actif

Consulter le répertoire des employeurs

- Consultation du répertoire des Employeurs pour un employeur précis ou un groupe d'employeurs d'un secteur (uniquement batch)
- Des recherches sur base d'une partie du nom, combinée avec (une partie) du code postal sont possibles, indépendamment du secteur
- Consultation par catégorie d'employeurs (uniquement batch)

Consulter le registre national/bis

- Consultation des données légales (complétées le cas échéant de la composition de famille) d'un travailleur
- Recherche de données à caractère personnel, groupées en batch
- Recherche de coordonnées, indépendamment du secteur
- Recherches phonétiques
- Recherches au niveau de la cohabitation légale

Consulter la DMFA

- Demander un aperçu de toutes les attestations (online limité)
- Demander des détails des attestations DMFA, limités à un seul travailleur (online plus limité)

⁹ Lien vers l'application SIVA :

https://www.socialsecurity.be/site_fr/civilservant/Applics/siva/index.htm

¹⁰ Semi online : des questions sont posées online et la réponse suit le même canal que les mutations BCSS (= batch)

2.4. Sécurité

2.4.1. Conseiller externe en sécurité

Depuis 2014, Michel Brouyère a été engagé comme conseiller externe en sécurité en raison de la spécialisation croissante de la sécurité de l'information. C'est un expert du Service de Sécurité spécialiste agréé (SSSA) de la Smals¹¹.

En 2015, il a encore été possible d'utiliser les réserves économisées au cours des années précédentes afin de financer la sécurité de l'information (voir *annexe 4.6. Budget 2015*). Pour les années à venir, il est possible que ces coûts doivent être refacturés à nos membres et ce pour satisfaire à nos obligations statutaires visant à maintenir notre bilan en équilibre.

Missions du conseiller en sécurité :

- Participer à des groupes de travail sécurité de l'Information BCSS
- Établir un plan de sécurité de l'institution du réseau primaire
- Assister à la mise en place du DRP de l'institution du réseau primaire
- Faire office de premier contact entre le réseau secondaire (les membres) et la BCSS
- Vérifier le respect des procédures d'accès au réseau
- Assister à la mise en œuvre de la demande d'autorisations et de sa gestion (en collaboration avec le coordinateur de l'AIS, JC Brouillard)
- Établir le rapport annuel relatif aux normes minimales de l'AIS
- Établir le rapport annuel relatif aux normes minimales des membres de l'AIS
- Organiser les audits en collaboration avec les membres de l'AIS

Les membres de l'AIS doivent également avoir un conseiller en sécurité propre, voir *annexe 4.2* pour un aperçu complet de ces conseillers en sécurité.

2.4.2. Aperçu relatif à la sécurité en 2015

En 2015, les avertissements généraux relatifs à la sécurité ont augmenté suite à plusieurs incidents sérieux.

7 messages ciblés ont renforcé la prise de conscience des membres du réseau. Le message clé de ces communications consistait à augmenter la sécurité de l'information auprès des membres en les informant des points faibles qui pourraient entraîner des incidents dans le traitement des données à caractère personnel.

Deux domaines requéraient une attention spécifique :

- l'importance de la mise à jour des systèmes afin de limiter la vulnérabilité ainsi que les vecteurs d'attaque connus
- l'importance d'une communication claire vers les utilisateurs finaux, qui sont les cibles favorites d'attaque visant le blocage de systèmes ou l'obtention de données par des utilisateurs privés.

¹¹ Pour davantage de renseignements, voir le site de la SMALS : <https://www.smals.be/nl/content/informatieveiligheid>

La session d'information de septembre était axée sur la sécurité des sites web. Ceux-ci requièrent un bon suivi afin de réduire les risques au niveau de la sécurité qui influencent les organisations de sécurité sociale.

Le traitement des réponses au questionnaire de sécurité 2015 (année de contrôle 2014) n'a pas apporté de changement significatif au niveau de la collaboration avec les membres.

En 2015, nous avons aussi connu l'instauration de normes minimales de sécurité renouvelées, conformes aux nouvelles normes ISO et tenant compte de l'utilisation croissante de hardware et de techniques de virtualisation mobiles. Dans le même temps, la gestion des incidents de sécurité a également été revue et expliquée. Ces sujets ont été précisés aux membres dans différentes communications.

Les réponses aux questionnaires de sécurité de 2016 intégreront ces nouveaux aspects.

2.5. Réunions

2.5.1. Concertation relative au fonctionnement

Ces réunions ont pour objet le fonctionnement général de l'AIS, il s'agit de réunions du Conseil d'Administration, d'Assemblées générales des Membres, de concertation en matière de sécurité de l'information, de réunions avec des membres individuels, etc..

Conseil d'Administration	22/05/2015	
	27/05/2015	Adieux du Président
	01/12/2015	
Assemblées générales des Membres	22/05/2015	
	01/12/2015	
Réunions sécurité de l'information	29/09/2015	Assemblée générale Sécurité de l'Information
Réunion avec les membres de l'AIS	25/03/2015	Réunion d'information relative à l'assurance hospitalisation (Fonds du déménagement)
	22/04/2015	Informative (Fonds du Commerce alimentaire)
	21/05/2015	Explication du fonctionnement de l'AIS (Fonds Professions libérales)
	03/06/2015	Préparation des autorisations (Fonds des autocars)
	10/06/2015	Explication du fonctionnement de l'AIS (Fonds du déménagement)
	18/06/2015	Explication du fonctionnement de l'AIS (Fonds du déménagement)
	18/11/2015	Explication de eDeduction (Constructiv)

2.5.2. Suivi et renouvellement

Dans le cadre de possibles nouveaux flux de données, un(e) collaborateur(trice) de l'AIS assiste et/ou organise ces réunions. Il s'agit tant d'assurer le suivi dans le cadre d'un groupe de travail spécifique que d'assister à des réunions d'information pour les membres. Les réunions qui ne rentrent pas dans ces catégories traitent de différents sujets, cela va de la gestion générale d'une asbl à des matières plus techniques.

Groupes de travail et réunions avec la BCSS ou l'ONSS

13/01/2015	Groupe de travail A037 à la BCSS
18/02/2015	Groupe de travail DMFA à la BCSS
25/02/2015	Groupe de travail données relatives à la carrière à la BCSS
05/03/2015	Groupe de travail relations informatiques à la BCSS
31/03/2015	Réunion relative à la sortie dans le secteur de la construction, ONSS
03/04/2015	Priorités et projets AIS avec la BCSS
21/04/2015	Groupe de travail Modernisation des Registres à la BCSS
19/05/2015	Groupe de travail Indemnités de licenciement à la BCSS
09/06/2015	Enquête de satisfaction BCSS
16/06/2015	Groupe de travail A037 à la BCSS
25/08/2015	État d'avancement des projets de l'AIS
02/09/2015	Groupe de travail e-deduction à la BCSS
08/09/2015	Groupe de travail Modernisation des Registres à la BCSS
02/10/2015	Groupe de travail LIMOSA à l'ONSS
29/10/2015	Groupe de travail L035 à la BCSS
26/11/2015	Groupe de travail Journalistes professionnels à la BCSS
26/11/2015	Groupe de travail relations informatiques à la BCSS

Autres

23/04/2015	Réunion avec la SmalS, nouveau contact
26/05/2015	Réunion avec Fedict, FAS
23/06/2015	Réunion données relatives à la carrière avec Sigédis

3. PROJETS

3.1. Chômage complet

Il y a un besoin de données relatives au chômage complet des travailleurs dans le cadre du maintien de droits dans des situations et des secteurs spécifiques.

Ce projet a démarré en 2015, n'a pas encore pu être terminé en raison d'autres priorités dans la liste de projet à la BCSS et a par conséquent été poursuivi en 2016.

3.2. Interruption de carrière/crédit temps

Le flux de données A014 contient des informations détaillées relative à l'interruption de carrière/au crédit temps, comme le type ou le motif de l'interruption de carrière/du crédit temps. Cette information est nécessaire pour l'octroi d'avantages spécifiques.

Ce projet a démarré en 2015, n'a pas encore pu être terminé en raison d'autres priorités dans la liste de projet à la BCSS et a par conséquent été poursuivi en 2016.

3.3. Journalistes professionnels

Les *Vlaamse social-profitfondsen* souhaitent obtenir l'accès (sur base annuelle) à la liste des journalistes professionnels qui est disponible auprès de l'Office national des pensions. Et ce, parce que les journalistes professionnels ne peuvent prétendre à la pension complémentaire sectorielle.

L'approbation de ce flux de données a été octroyée par le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

Ce projet a démarré en 2015, n'a pas encore pu être terminé en raison d'autres priorités dans la liste de projet à la BCSS et a par conséquent été poursuivi en 2016.

3.4. Elargissement DIMONA

A l'heure actuelle, la mention de la Commission paritaire est uniquement obligatoire pour les secteurs Construction, Intérim, Horticulture, Agriculture, Horeca et Transport. Ce flux ne peut donc pas être utilisé pour d'autres secteurs. On examine avec la BCSS quelles sont les possibilités d'étendre cette obligation. Pour des raisons budgétaires à l'ONSS, ce projet est suspendu.

3.5. Consultations cadastre des pensions

Les « *Vlaamse en Federale Sociaal-profit Fondsen* » souhaitent pouvoir consulter le Cadastre des pensions. La demande d'autorisation est approuvée par le Comité sectoriel.

3.6. Incapacité de travail de longue durée

Nous avons déjà reçu ce flux dans le passé mais il y avait des problèmes avec des données qui n'étaient pas complètes. Le suivi des possibilités relatives à un redémarrage de ce flux ou à l'utilisation d'un nouveau a été assuré.

3.7. Flux DRS

Les flux DRS concernent la Déclaration Risque Social. Un risque social survient quand un travailleur n'est plus à même d'exercer son activité professionnelle suite entre autres à une maladie, un accident, une mesure de protection de la maternité, un accident de travail, ou lorsqu'il ne peut plus prétendre à son salaire pour cause de chômage. Pour que le travailleur puisse bénéficier d'un revenu de remplacement en compensation de la perte salariale, l'employeur envoie des données sociales aux secteurs concernés par le biais de la déclaration Risque social ou DRS.¹² L'on continue à travailler à la mise au point de ces flux DRS, plus spécifiquement en ce qui concerne les « maladies professionnelles » et les « vacances annuelles ».

Ce projet a démarré en 2015, n'a pas encore pu être terminé en raison d'autres priorités dans la liste de projet à la BCSS et a par conséquent été poursuivi en 2016.

3.8. Modernisation du Registre national et du Registre Bis

Un projet de modernisation du Registre national et du Registre Bis est actuellement en cours.

La modernisation consiste surtout en une augmentation de la qualité des données à caractère personnel disponibles avec, entre autres, l'utilisation de caractères et signes spéciaux, minuscules et majuscules, nouvelles fonctionnalités, nouveaux champs et élargissement des longueurs maximales pour les champs existants. Voici quelques exemples de ces changements:

- Dans le groupe 'état civil', un lien sera prévu vers le partenaire
- Plus d'un champ pourra être complété pour les rubriques 'état civil' et 'nationalité'
- Des recherches phonétiques sont prévues pour la combinaison nom et trois prénoms
- ...

Durant une période transitoire, les formulaires existants demeureront ; les institutions seront encouragées à passer à l'utilisation de nouvelles technologies par le biais de services web.

3.9. e-Deduction

A l'origine : saisies résultant d'une dette fiscale entre le SPF Finances (créancier) et un tiers saisi (projet pilote mené avec l'ONVA en tant que tiers saisi). Lorsque cela sera au point, on envisagera un élargissement éventuel à d'autres créanciers (banques, bureaux de recouvrement, ...) et d'autres

¹² Pour davantage de renseignements relatifs à la Déclaration Risque social, voir le site de la Sécurité sociale : https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/drs/index.htm

tiers payants tels que les Fonds de Sécurité d'Existence). Les mécanismes appliqués ont également évolué pour passer d'une saisie-arrêt fiscale simplifiée à d'autres mécanismes tels que la délégation ou la cession. En général, on parle de « retenues » (en anglais « deductions »). En raison de l'élargissement du projet initial, il a été opté pour la dénomination générale « e-Deduction » (au lieu de « Saisies »).

Ce projet a démarré en 2016 pour l'AIS mais a déjà fait l'objet d'un suivi en 2015 alors qu'il était encore en phase de test.

4. ANNEXES

4.1. Liste des membres

Fbz-fse Constructiv
 FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DES OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION
 Rue Royale 132 bus 1, 1000 BRUXELLES
 +32 2 209 65 65
fbz@constructiv.be
fbz.constructiv.be

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LE SECTEUR DES ELECTRICIENS
 Avenue du Marly 15/8 bte 1, 1120 BRUXELLES
 +32 2 478 86 95
www.fbz-fse-elec.be
coord.cel.elec@fbz-fse.be

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DE L'AMEUBLEMENT ET DE L'INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DU BOIS
 Allée Hof-ter-Vleest 5 bte 2, 1070 BRUXELLES
 +32 2 528 58 94
fonds@fedustria.be

Fvb-ffc Constructiv
 FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CONSTRUCTION
 Rue Royale 132 bte 5, 1000 BRUXELLES
 +32 2 210 03 33
fvb@constructiv.be
fvb.constructiv.be

FONDS SOCIAL TRANSPORT ET LOGISTIQUE FSTL
 Boulevard de Smet de Naeyer 115, 1090 BRUXELLES
 +32 2 424 30 80
info@sftl.be
www.sftl.be

FONDS SOCIAL DU C.P.N.A.E.
 Rue des Sols 8 , 1000 BRUXELLES
 +32 2 512 93 36
<http://www.sfonds218.be>
info@sfonds218.be

FONDS SOCIAL POUR LES ENTREPRISES DE COMMERCE DE COMBUSTIBLES
 Rue Léon Lepage 4, 1000 BRUXELLES
 +32 2 213 14 16
jan.baar@brafco.be
www.fonds127.be

FONDS SOCIAL POUR LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION
 Avenue des Nerviens 117 – bre 48 bis, 1040 BRUXELLES

FONDS SOCIAL POUR LES INTERIMAIRES
 Tours & Taxis, Avenue du Port 86C bte 302, 1000 BRUXELLES
 +32 2 203 60 95
www.fondsinterim.be

FONDS SOCIAL POUR LES OUVRIERS D'ENTREPRISES DES SERVICES PUBLICS D'AUTOBUS ET D'AUTOCARS
 Avenue de la Métrologie, 8, 1130 BRUXELLES



FONDS SOCIAL DE GARANTIE DE L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DE LA CONFECTION
Leliegaarde 22, 1731 ZELLIK-ASSE
+32 2 238 10 24
kristine.simons@swfkleding.be

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE POUR LES FONDS HORECA ET LES ENTREPRISES ASSIMILEES
Boulevard Anspach 111 – Bte 4, 1000 BRUXELLES

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE
Rue Birmingham 225, 1070 Anderlecht
+32 2 513 13 32
info@viafonds.be
www.viafonds.be

FONDS SOCIAL POUR L'IMPLANTATION ET L'ENTRETIEN DE PARCS ET JARDINS
Zuidstationstraat 30, 9000 GENT
+32 9 223 73 75
info@145-4.be
www.145-4.be

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DES FABRIQUES METTALIQUES
Galerie Ravenstein 27 bte 7, 1000 BRUXELLES
info@fondsmet.be
www.fondsmet.be

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DE LA COIFFURE ET DES SOINS DE BEAUTE
Vijfwindgatenstraat 21 F, 9000 GENT

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE TAXI
Avenue de la Métrologie 8, 1130 BRUXELLES
info@taxi-info.be
www.taxi-info.be

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DE LA BOULANGERIE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE ET DE LA PATISSERIE ARTISANALE
Rue Birmingham 225, 1070 Anderlecht
+32 2 513 13 32
info@viafonds.be
www.viafonds.be

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DES ENTREPRISES DE TRAVAUX TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES
Ru de l'hôpital 31 b 2, 1000 BRUXELLES
+32 2 212 25 64

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE LA CARROSSERIE
Boulevard de la Woluwe 46, bte 4, 1200 BRUXELLES

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES COMMERCIALES DU METAL
Avenue Jules Bordet 164, 1140 BRUXELLES
+32 2 778 62 00
Alda.Vanzeebroeck@Federauto.be

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE GARAGE
Avenue Jules Bordet 164, 1140 BRUXELLES
+32 2 778 62 00
Alda.Vanzeebroeck@Federauto.be

FONDS SOCIAL DE LA TECHNIQUE DENTAIRE
Middelmolenlaan 20, 2100 DEURNE
+32 3 354 58 76

FONDS SOCIAL POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DE CINEMA
Demervallei 4, 3200 AARSCHOT
+32 16 89 86 65
sf30303@hotmail.com

FONDS DE COMPENSATION POUR LE COMMERCE DE COMBUSTIBLES DE LA FLANDRE ORIENTALE
Ketelpoort 9, 9000 GENT
+32 9 225 09 31
info@kabov.be

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DU GARDIENNAGE
Rue Jean Baptiste Janssens 43-45, 1080 BRUXELLES
+32 2 528 89 90
info@fseg-fbzb.be
www.fseg-fbzb.be

FONDS SOCIAL DES CARRIERES DE GRAVIER ET DE SABLE
Mgr. Broekxplein 6, 3500 HASSELT
+32 11 24 23 08
sf.grind@skynet.be

FONDS SOCIAL DU SECTEUR IMMOBILIER
Kortrijksesteenweg 1005, 9000 GENT
+32 9 371 41 37
info@sf323.be
www.sf323.be

FONDS SOCIAL POUR LA RECUPERATION DES METAUX
BURO & DESIGN CENTER
Esplanade 1 B87, 1020 BRUXELLES
+32 2 474 07 26
info.fonds142@coberec.be

SEFOCAM asbl
Boulevard de la Woluwe 46 bte 7, 1200 BRUXELLES
+32 2 761 00 70
helpdesk@sefocam.be
www.sefocam.be

FONDS SOCIAL DE L'INDUSTRIE DU BETON
Boulevard du Souverain, 68, 1170 BRUXELLES

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DU COMMERCE ALIMENTAIRE
Avenue E. Van Nieuwenhuysse 8, 1160 BRUXELLES

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE DE LA PECHE MARITIME
Grand Place 10, 1000 BRUXELLES
+32 59 55 60 85
info@viafonds.be
bit.ly/zeevisserij

FONDS SOCIAL POUR LES TITRES SERVICE
Tours & Taxis, Avenue du Port 86C bte 302, 1000 BRUXELLES
+32 2 203 15 80
www.fondsinterim.be

FONDS SOCIAL POUR LA RECUPERATION DE PRODUITS DIVERS
BURO & DESIGN CENTER
Esplanade 1 B87, 1020 BRUXELLES
+32 2 474 07 26
info.fonds142@coberec.be



VARTES

Smalstraat 15, 3700 TONGEREN

+32 12 24 16 18

info@vartes.be

FONDS COMMUN DE L'ENTRETIEN DU TEXTILE

Brusselsesteenweg 478, 1731 ZELLIK-ASSE

+32 2 238 10 24

kristine.simons@swfkleding.be

FE.BI, asbl, ASSOCIATION DES FONDS SOCIAUX DU SECTEUR NON MARCHAND FEDERAUX ET BICOMMUNAUTAIRES

Square Saintelette 13-15, 1000 BRUXELLES

+32 2 229 20 20

johan.vanbuylen@pensionfundsnonprofit.org

VSPF, vzw, VLAAMSE SOCIAL-PROFITFONDSEN

Square Saintelette 13-15, 1000 BRUXELLES

+32 2 229 20 20

johan.vanbuylen@pensionfundsnonprofit.org

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES DE DEMENAGEMENT, GARDE-MEUBLES ET LEURS ACTIVITES CONNEXES

Rue Stroobants 48 A, 1140 BRUXELLES

+32 2 240 45 70

info@socialfonds-verhuizingen.be

www.socialfonds-verhuizingen.be

FONDS SOCIAL CP 201

Quai de Willebroek 37, 1000 BRUXELLES

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LES ENTREPRISES DE LA COMMISSION PARITAIRE POUR LES MOYENNES

ENTREPRISES D'ALIMENTATION

Quai de Willebroek 37, 1000 BRUXELLES

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE POUR LES INSTITUTIONS SUBSIDIEES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Rue Guimard 1, 1040 BRUXELLES

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LE REGIME SECTORIEL DE PENSION DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Avenue Auguste Reyers 80, 1030 BRUXELLES

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LE REGIME SECTORIEL DE PENSION DES EMPLOYES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Avenue Auguste Reyers 80, 1030 BRUXELLES

CEPOM, FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES DE

COURTAGE ET AGENCES D'ASSURANCE

Rue Stassart 48 BTE 4, 1050 BRUXELLES

+32 2 549 07 43

info@cepom.be

www.cepom.be

FONDS SOCIAL DE LA COMMISSION PARITAIRE POUR LES EMPLOYES DU COMMERCE INTERNATIONAL DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Brouwersvliet 33 bus 7, 2000 ANTWERPEN

navb-cnac Constructiv

COMITE NATIONAL D'ACTION POUR LA SECURITE ET L'HYGIENE DANS LA CONSTRUCTION

Rue Royale 132 bte 4, 1000 BRUXELLES

+32 2 552 05 00

navb@constructiv.be

navb.constructiv.be

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DU NOTARIAT

Rue de la Montagne 30 – 32, 1000 BRUXELLES

FONDS SOCIAL POUR LES ENTREPRISES DE CHIFFON
BURO & DESIGN CENTER
Esplanade 1 B87, 1020 BRUXELLES
+32 2 474 07 26
info.fonds142@coberec.be

FONDS SOCIAL POUR LA RECUPERATION DE PAPIER
BURO & DESIGN CENTER
Esplanade 1 B87, 1020 BRUXELLES
+32 2 474 07 26
info.fonds142@coberec.be

FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES - METAUX PRECIEUX
Avenue Jules Bordet 164, 1140 BRUXELLES
+32 2 778 62 00
Alda.Vanzeebroeck@Federauto.be

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE POUR LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON
Boulevard de la Plaine 5, 1050 BRUXELLES

FONDS SPECIAL DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DES JOURNAUX
Rue Bara 175, 1070 BRUXELLES

FONDS COMMUN POUR VETEMENTS SUR MESURE ET COUTURE DAMES
Quai Willebroek 37, 1000 BRUXELLES

SOCIAAL FONDS VOOR DE PODIUMKUNSTEN VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP
Square Saintelette 19, 1000 BRUXELLES
+32 2 213 30 03

FONDS SOCIAL ET DE GARANTIE POUR LES POMPES FUNEBRES
Ru de l'hôpital 31 b 2, 1000 BRUXELLES
+32 2 212 22 00

EDUCAM
Avenue Jules Bordet 164
1140 BRUXELLES

VLAAMS FONDS VOOR BESTAANSZEKERHEID VOOR DE ONDERNEMINGEN VOOR BESCHUTTE TEWERKSTELLING
Goossensvest 34
3300 TIENEN

4.2. Liste des conseillers en sécurité des membres de l'AIS

N° de Fonds	Fonds	Conseiller en sécurité
0010	Fonds social et de garantie de l'industrie de l'habillement et de la confection	Michel Brouyère
0020	FBZ-FSE Constructiv, Fonds de sécurité d'existence des ouvriers de la construction	Michel Brouyère
0030	Fonds social et de garantie de l'industrie alimentaire	Lieven Lampo
0040	Fonds social transport et logistique FSTL	SSSA (SmalS)
0050	Fonds social pour les entreprises de nettoyage et de désinfection	Erik Geers
0060	Fonds social pour les intérimaires	Michel Brouyère
0070	Fonds de sécurité d'existence de l'Ameublement et de l'Industrie transformatrice du bois	Jo Hombroux
0080	Fonds de sécurité d'existence pour le secteur des Electriciens	Michel Brouyère
0090	Fonds social et de garantie horeca et entreprises assimilées	Michel Brouyère
0100	Fonds social du C.P.N.A.E.	Michel Brouyère
0120	Fonds social pour les entreprises de commerce de combustibles	Olivier Neiryck
0130	FVB-FFC Constructiv Fonds de formation professionnelle de la construction	Michel Brouyère
0140	Fonds social pour les ouvriers d'entreprises des services publics d'autobus et d'autocars	Michel Brouyère
0150	Fonds social pour l'implantation et l'entretien des parcs et jardins	Alex Slaets
0160	Fonds de sécurité d'existence des fabrications métalliques	Ludovic Bellia
0170	Fonds de sécurité d'existence de la coiffure et des soins de beauté	Michel Brouyère
0180	Fonds social des entreprises de taxi	Michel Brouyère
0190	Fonds social et de garantie de la boulangerie, pâtisserie et salons de consommation annexes	Lieven Lampo
0200	Fonds social et de garantie pour les entreprises techniques agricoles et horticoles (ETAH)	Johan Van Bosch
0230	Fonds social des entreprises de carrosserie	Michel Brouyère
0240	Fonds social pour le commerce du métal	Michel Brouyère
0250	Fonds social des entreprises de garage	Michel Brouyère
0270	Fonds du Sucre	Lieven Lampo
0280	Fonds social de la technique dentaire	
0290	Fonds social pour l'exploitation des salles de cinéma	
0300	Fonds de compensation pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale	Thérèse Vanderhauwaert
0310	Fonds de sécurité d'existence du gardiennage	Frédéric Reisner
0320	Fonds social des carrières de gravier et de sable	
0330	Fonds social du secteur immobilier	Rik De Stoop
0340	Fonds social des entreprises pour la récupération des métaux	Michel Brouyère
0350	SEFOCAM	Michel Brouyère
0360	Fonds social de l'industrie du béton	Nathalie Pierret
0370	Fonds social et de garantie de commerce alimentaire	Harold Vincent
0380	Fonds social et de garantie de la pêche maritime	Lieven Lampo
0390	Fonds des Travaux de proximité	Michel Brouyère
0400	Fonds social des entreprises pour la récupération de produits divers	Michel Brouyère
0410	Fonds social particulier et de formation syndicale pour le personnel des compagnies aériennes autres que la sabena	
0420	Fonds commun pour l'entretien du textile	Michel Brouyère
0430	FE.BI asbl Fonds de pension du secteur non-marchand fédéral	Laurent Borghart
0440	VSPF, vzw Pensioenfond van de Vlaamse Non-Profit/Social-Profitsector	Laurent Borghart
0450	Fonds social des entreprises de déménagement, garde-meubles et leurs activités connexes	Nele Despert
0460	Fonds de sécurité d'existence pour les employés du petit commerce indépendant	
0470	Fonds de sécurité d'existence pour les entreprises de la commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation	
0480	Fonds social et de garantie pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre	Hans De Becker
0490	Fonds de sécurité d'existence pour le régime sectoriel de pension des ouvriers de l'industrie chimique	Stefan Denayer
0490	Fonds des ouvriers de l'industrie de la Chimie	Stefan Denayer
0500	Fonds de sécurité d'existence pour le régime sectoriel de pension des employés de l'industrie chimique	Stefan Denayer
0510	CEPOM Fonds pour le développement de l'emploi et de la formation dans le secteur des entreprises de courtage et agences d'assurance	
0520	Fonds social de la commission paritaire pour les employés du commerce international du transport et de la logistique	

N° de Fonds	Fonds	Conseiller en sécurité
0530	NAVB-CNAC Constructiv, Comité national d'action pour la sécurité et l'hygiène dans la construction	Michel Brouyère
0540	Fonds de sécurité d'existence du notariat	Aurélie Van der Perre
0550	Fonds social pour les entreprises de chiffon	Michel Brouyère
0560	Fonds social des entreprises pour la récupération du papier	Michel Brouyère
0570	Fonds de sécurité d'existence - métaux précieux	Michel Brouyère
0580	Fonds de sécurité d'existence pour la transformation du papier et du carton	
0590	Fonds spécial des industries graphiques et des journaux	
0600	Fonds commun pour vêtements sur mesure et couture dames	
0610	Sociaal fonds voor de podiumkunsten van de vlaamse gemeenschap	Maarten Bresseleers
0620	Fonds social et de garantie pour les pompes funèbres	
0630	EDUCAM	Michel Brouyère
0640	Vlaams fonds voor bestaanszekerheid voor de ondernemingen voor beschutte tewerkstelling	

4.3. Détails des téléchargements en 2015

	EMPL	DMFA	DIMONA	PRESSE		BATCH					
FONDS	A701	A820+R820	A850	A950	RNBIS	REPLY	PRM	A037	A044	TOTAL	%
Fonds de l'Habillement et de la Confection	3.595	65.910	0	0	23.733	1	1.711	0	0	94.950	0,46%
Fonds de la Construction	51.909	793.499	375.680	0	273.793	81.527	13.514	580.182	39.498	2.209.602	10,74%
Fonds de l'Alimentation	3.223	422.935	0	0	74.849	0	3.320	0	0	504.327	2,45%
Fonds du Transport	56.597	2.702.265	0	0	217.084	4.513	4.221	0	0	2.984.680	14,51%
Fonds du Nettoyage	7.780	356.906	0	0	144.514	1	2.920	55.804	5.695	573.620	2,79%
Fonds des Intérimaires	631	2.046.679	0	0	1.257.406	0	0	57.032	73.242	3.434.990	16,70%
Fonds Bois et Ameublement	4.067	70.815	0	0	23.821	0	1.597	33.698	2.433	136.431	0,66%
Fonds des Electriciens	11.504	184.994	0	0	62.658	0	1.881	29.389	5.028	295.454	1,44%
Fonds de l'Horeca	65.835	1.152.981	0	1.532.692	619.421	0	7.750	0	0	3.378.679	16,43%
Fonds des Combustibles	1.079	8.593	0	0	2.801	0	202	0	0	12.675	0,06%
Fonds des Autobus et Autocars	965	57.123	170.931	0	109.537	0	0	0	0	338.556	1,65%
Fonds des Parcs et jardins	4.598	48.833	0	0	22.267	0	0	28.169	0	103.867	0,51%
Fonds des Coiffeurs	11.596	88.087	0	0	49.869	0	0	13.617	307	163.476	0,79%
Fonds des Taxis	2.748	32.053	0	0	15.166	0	0	0	0	49.967	0,24%
Fonds des Boulangers	5.714	61.555	0	0	30.704	0	717	4.340	0	103.030	0,50%
Fonds de l'Agriculture technique	961	8.438	0	0	2.678	0	0	0	0	12.077	0,06%
Fonds de la Carrosserie	1.494	21.583	0	0	6.281	0	139	3.970	0	33.467	0,16%
Fonds du Commerce du Métal	7.505	90.502	0	0	23.572	0	775	12.401	0	134.755	0,66%
Fonds des Garages	10.635	122.489	0	0	34.740	0	1.038	14.982	0	183.884	0,89%
Fonds du Sucre	15	8.855	0	0	1.400	0	169	0	0	10.439	0,05%
Fond de la Technique dentaire	251	5.150	0	0	1.032	0	0	1.382	7	7.822	0,04%
Fonds des Salles de cinéma	93	6.609	0	0	6.158	0	0	0	0	12.860	0,06%
Fonds des Combustibles FL. Or.	138	798	0	0	371	0	0	5	6	1.318	0,01%
Fonds des Services de gardiennage	440	106.517	0	0	16.979	0	387	0	0	124.323	0,60%
Fonds Gravier et Sable	18	424	0	0	83	0	0	0	0	525	0,00%
Fonds de la Gestion de bâtiments	7.519	60.191	0	0	15.193	0	495	0	0	83.398	0,41%
Fonds de la Récupération de Métal	402	7.686	0	0	1.982	0	67	1.759	435	12.331	0,06%
Fonds du béton	224	24.538	0	0	3.504	0	0	709	0	28.975	0,14%
Fonds du Commerce alimentaire	21.324	174.457	0	0	57.844	0	0	12.205	0	265.830	1,29%
Fonds de la pêche maritime	53	1.675	0	0	546	0	17	0	0	2.291	0,01%
Fonds des Travaux de proximité	10.156	797.808	0	0	146.979	0	0	0	5.989	960.932	4,67%
Fonds de Récupération de produits divers	322	6.436	0	0	1.645	0	0	0	0	8.403	0,04%
Fonds des Compagnies aériennes <> Sabena	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Fonds de l'entretien du textile	1.482	31.461	0	0	5.939	0	159	0	0	39.041	0,19%
Fe.BI asbl	2.970	1.443.191	0	0	120.274	0	2.860	0	0	1.569.295	7,63%
VSPF, asbl	3.826	690.529	0	0	82.904	0	1.884	0	0	779.143	3,79%
Fonds du déménagement	1.556	9.574	0	0	3.012	0	1.263	0	0	15.405	0,07%
Fonds CP 201	74.512	480.019	0	0	165.575	0	0	0	0	720.106	3,50%
Fonds CP 202.01	292	27.552	0	0	9.483	0	0	0	0	37.327	0,18%
Fonds de l'enseignement libre	885	40.387	0	0	6.458	0	349	0	0	48.079	0,23%
Fonds des ouvriers de l'industrie de la Chimie LPC	4.429	75.798	0	0	9.745	0	220	0	0	90.192	0,44%
Fonds des ouvriers de l'industrie de la Chimie	4.429	239.487	0	0	18.376	0	0	0	0	262.292	1,28%
Fonds des employés de l'industrie de la Chimie LPC	4.429	65.919	0	0	12.577	0	226	0	0	83.151	0,40%
Fonds du Notariat	657	32.527	0	0	3.389	0	112	0	0	36.685	0,18%
Fonds des Chiffons	121	5.211	0	0	1.216	0	0	0	0	6.548	0,03%
Fonds de la Récupération du papier	112	2.008	0	0	435	0	0	0	0	2.555	0,01%
Fonds Podiumkunsten Vlaamse gemeenschap	510	25.780	0	0	5.994	0	0	0	0	32.84	0,16%
Fonds des Entreprises de pompes funèbres	472	21.358	0	0	2.040	0	0	0	0	23.870	0,12%
Fonds beschutte Tewerkstelling	65	99.682	0	0	8.591	0	0	0	0	108.338	0,53%
Fonds des Métaux précieux	4.013	1.490	0	0	607	0	6	0	0	6.116	0,03%
Fonds du commerce international	38.120	333.959	0	0	63.384	0	358	0	0	435.821	2,12%
TOTAL	436.271	13.163.316	546.611	1.532.692	3.768.609	86.042	48.357	849.644	132.640	20.564.182	100,00%

4.4. Clés des téléchargements au cours des 3 dernières années

FONDS	N° de Fonds AIS	N° de Fonds BCSS	Clé 2013	Clé 2014	Clé 2015
Fonds de l'Habillement et de la Confection	0010	1000000004	0,57%	0,53%	0,46%
Fonds de la Construction	0020	1000000005	14,00%	12,86%	10,74%
Fonds de l'Alimentation	0030	1000000006	2,49%	2,60%	2,45%
Fonds du Transport	0040	1000000007	10,48%	6,95%	14,51%
Fonds du Nettoyage	0050	1000000008	2,81%	2,69%	2,79%
Fonds des Intérimaires	0060	1000000009	15,05%	17,99%	16,70%
Fonds Bois et Ameublement	0070	1000000010	0,94%	0,78%	0,66%
Fonds des Electriciens	0080	1000000011	1,77%	1,63%	1,44%
Fonds de l'Horeca	0090	1000000012	19,74%	17,49%	16,43%
Fonds des Combustibles	0120	1000000014	0,07%	0,07%	0,06%
Fonds des Autobus et Autocars	0140	1000000016	1,65%	1,77%	1,65%
Fonds des Parcs et jardins	0150	1000000017	0,38%	0,49%	0,51%
Fonds des Coiffeurs	0170	1000000019	0,96%	0,90%	0,79%
Fonds des Taxis	0180	1000000020	0,27%	0,26%	0,24%
Fonds des Boulangers	0190	1000000021	0,55%	0,67%	0,50%
Fonds de l'Agriculture technique	0200	1000000022	0,07%	0,06%	0,06%
Fonds de la Carrosserie	0230	1000000023	0,18%	0,19%	0,16%
Fonds du Commerce du Métal	0240	1000000024	0,70%	0,75%	0,66%
Fonds des Garages	0250	1000000025	1,02%	1,02%	0,89%
Fonds du Sucre	0270	1000000027	0,09%	0,06%	0,05%
Fond de la Technique dentaire	0280	1000000028	0,04%	0,04%	0,04%
Fonds des Salles de cinéma	0290	1000000029	0,07%	0,07%	0,06%
Fonds des Combustibles FL. Or.	0300	1000000030	0,01%	0,01%	0,01%
Fonds des Services de gardiennage	0310	1000000031	0,70%	0,75%	0,60%
Fonds Gravier et Sable	0320	1000000032	0,01%	0,01%	0,00%
Fonds de la Gestion de bâtiments	0330	1000000033	0,46%	0,44%	0,41%
Fonds de la Récupération de Métal	0340	1000000034	0,08%	0,07%	0,06%
Fonds du béton	0360	1000000040	0,15%	0,18%	0,14%
Fonds du Commerce alimentaire	0370	1000000036	1,44%	2,41%	1,29%
Fonds de la pêche maritime	0380	1000000037	0,02%	0,02%	0,01%
Fonds des Travaux de proximité	0390	1000000038	4,76%	5,18%	4,67%
Fonds de Récupération de produits divers	0400	1000000039	0,04%	0,04%	0,04%
Fonds des Compagnies aériennes <> Sabena	0410	1000000041	0,06%	0,08%	0,00%
Fonds de l'entretien du textile	0420	1000000042	0,22%	0,21%	0,19%
Fe.BI asbl	0430	1000000046	7,30%	8,01%	7,63%
VSPF, asbl	0.440	1000000045	4,05%	4,17%	3,79%
Fonds du déménagement	0450	1200000001	0,07%	0,07%	0,07%
Fonds CP 201	0460	1000000043	3,90%	4,33%	3,50%
Fonds CP 202.01	0470	1000000044	0,24%	0,21%	0,18%
Fonds de l'enseignement libre	0480	1000000048	0,27%	0,28%	0,23%

FONDS	N° de Fonds AIS	N° de Fonds BCSS	Clé 2013	Clé 2014	Clé 2015
Fonds des ouvriers de l'industrie de la Chimie LPC	0490	1200000002	0,55%	0,48%	0,44%
Fonds des ouvriers de l'industrie de la Chimie	0490	1000000055	0,56%	1,46%	1,28%
Fonds des employés de l'industrie de la Chimie LPC	0500	1200000003	0,46%	0,42%	0,40%
Fonds du Notariat	0540	1000000051	0,16%	0,19%	0,18%
Fonds des Chiffons	0550	1000000052	0,03%	0,03%	0,03%
Fonds de la Récupération du papier	0560	1000000053	0,01%	0,02%	0,01%
Fonds Podiumkunsten Vlaamse gemeenschap	0610	1000000054	0,55%	0,19%	0,16%
Fonds des Entreprises de pompes funèbres	0620	1000000056	0,00%	0,13%	0,12%
Fonds beschutte Tewerkstelling	0640	1000000057	0,00%	0,73%	0,53%
Fonds des Métaux précieux	0570	1000000059	-	-	0,03%
Fonds du commerce international	0520	1000000058	-	-	2,12%

Approuvé par le Conseil d'Administration du 11/05/2016

Contact :

Jean Claude Brouillard
Coordinateur de l' AIS
e-mail : jc.brouillard@vsi-ais.be
tél. : 02/209.65.66.

Aurora Van Hamme,
Collaboratrice de l' AIS
e-mail : aurora.vanhamme@vsi-ais.be
tél. : 02/209.65.72.

Rue Royale 132, boîte 1
1000 Bruxelles
fax : 02/209.65.86.